

# Appel à projets insertion professionnelle et développement durable

# OBJECTIF DE L'ACTION

→ Projet d'insertion professionnelle de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans les activités du développement durable.

### **PUBLICS CIBLES**

Les opérations s'adressent à des bénéficiaires du RSA « socle » (RSA financé par le Département), qui résident sur le territoire du Pas-de-Calais. Ils doivent avoir, au préalable, exprimé une volonté certaine d'intégrer le marché de l'emploi. Le Département du Pas-de-Calais apportera une attention particulière en direction des publics suivants (critères non obligatoirement cumulatifs):

- femmes ;
- jeunes de moins de 26 ans ;
- personnes de plus de 50 ans ;
- personnes reconnues travailleurs handicapés.

### STRUCTURES BENEFICIAIRES

- Communes, EPCI;
- Groupements d'employeurs ;
- Acteurs de l'insertion : Mission Locale, PLIE, opérateur insertion.

Les structures doivent posséder leur résidence administrative ou une antenne sur le territoire du Département du Pas-de-Calais y développant une activité régulière au sein de celle-ci.











# **ELIGIBILITE DES PROJETS**

- Développer un programme d'action d'insertion professionnelle de bénéficiaires du RSA permettant une progression dans le parcours professionnel sur les thématiques suivantes : remobilisation autour du projet professionnel, insertion par l'activité économique, perfectionnement de l'employabilité et des connaissances de l'entreprise, mise à l'emploi et suivi dans l'emploi.
- Développer des supports d'activités relatifs au développement durable sur les thématiques comme l'amélioration de l'environnement et de l'habitat ou l'utilisation de produits ou procédés écologiques.

## FINANCEMENT ET DUREE

- montant maximum de 80 000 € par projet (ou à concurrence de 80 000 € par territoire) pour une durée maximale de 12 mois.
- un seul projet soutenu par territoire. En l'absence de réponse à l'appel à projets, sur un territoire, le Département se réserve le droit d'en proposer un issu d'un autre territoire.

### CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection seront établis sous la forme de grilles d'évaluation :

- l'une portant sur l'insertion professionnelle représentant 60% des critères de sélection
- l'autre portant sur l'évaluation du caractère « durable » des opérations présentées (pour 40%)

# **INSTRUCTION DES PROJETS**

- Une première instruction sera effectuée par un comité technique regroupant les services départementaux du Pôle de la Solidarité et du Pôle de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.
- Puis une sélection sera faite par un comité de pilotage politique réunissant des membres de la 1ère commission en charge du développement économique, de l'insertion par l'emploi, du tourisme, de la recherche et de l'enseignement supérieur, ainsi que des membres de la 6ème commission en charge de l'environnement et du développement durable, en vue d'une décision finale de la Commission permanente du Département.

### **DELAIS**

Lancement prévu de l'appel à projet : début Juin





# Carte du Département

